

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

2024029

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 6 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024029-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie RECart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

O.J n°8 : Demande de fonds de concours (projets structurant et forfait communal) à la C.A.P.B pour le projet de création d'une piste cyclable sur les chemins de Juantipy et Bordaberria

Rapporteur : M. le Maire

Les chemins de Juantipy - Bordaberria vont faire l'objet, sur l'exercice 2024, d'un aménagement de la voirie, et de la reprise des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, pour un montant total de 715 286€ HT.

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la voie, une piste cyclable va être créée, ce qui permettra de rejoindre les pistes existantes des Chemin Errecartia et Pétripaule, afin de proposer aux habitants de ces quartiers une autre alternative que la voiture pour se rapprocher du centre bourg de Bassussarry.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 211 918.35€ HT (cf. détail page suivante). Pour permettre sa concrétisation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention dans le cadre des fonds de concours proposés par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Il précise que deux types des fonds de concours seront sollicités, à savoir :

- Le fonds de concours classique de l'enveloppe ERROBI pour un montant de **73 053,00 €**
- Le fonds de concours forfaitaire disponible pour toutes les communes d'un montant de **30 000,00 €**

Ces éléments figurent dans le plan de financement de l'opération

Piste cyclable Juantipy - Bordaberria - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Dépenses | | Recettes | | Montant HT | Part % |
|-------------------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|---------|
| Préparation de chantier | 18 259,00 € | FDC CAPB classique - Enveloppe du pôle | 73 053,00 € | 73 053,00 € | 34,47% |
| Travaux préparatoires | 4 179,85 € | FDC Forfait communal | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 14,15 % |
| Terrassement et déblai | 20 779,20 € | | | | |
| Piste et bordures | 93 889,30 € | | | | |
| Signalisation | 2 353,00 € | | | | |
| Réseaux | 72 458,00 € | Autofinancement commune - reste à charge | 108 865,35 € | 108 865,35 € | 51,37 % |
| TOTAL € HT | 211 918,35 € | TOTAL € HT | 211 918,35 € | 211 918,35 € | |

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches permettant de faire aboutir ces demandes de fonds de concours.

Fait à Bassussarry, le 21 Mars 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

